PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

GDSA

Société anonyme au capital social de 576 038,29 €.
Siège social : 2, boulevard de la Libération, 93280 Saint Denis.
325 060 762 R.C.S. Bobigny.

I. — Approbation des comptes – affectation du résultat.

Lors de leur réunion en assemblée générale le 30 juin 2008, les actionnaires de la société ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils avaient été publiés au *Bulletin des Annonces légales et obligatoires* le 2 mai 2008. Lors de cette même réunion, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'affectation du résultat social telle qu'elle lui était proposée par le conseil d'administration par affectation de l'intégralité de la perte de 4 898 979,79 € en totalité sur le poste de Réserve Spéciale Indisponible.

II. — Rapport des commissaires aux comptes – comptes sociaux.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :
— le contrôle des comptes annuels de la société GDSA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
— justification des appréciations ;
— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectués notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :
— Total du bilan : 28 602 693 €
— Chiffre d'affaires HT : 2 814 365 €
— Résultat net comptable : (4 898 980) €

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :
— Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent ; les comparaisons d'exercices peuvent donc s'opérer sans retraitement ;
— Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :
— La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
— La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction postérieurement à celles-ci.

Fait à Saint Raphael, le 10 juin 2008.
Les commissaires aux comptes :
Bernard LECAT ; Jacques ORSAT.

0811869